



## Plan d'actions collectives

---

### Introduction

Le Plan d'Actions Collectives (PAC) explicite l'organisation du 1er degré dans notre établissement, ainsi que les actions structurelles et pédagogiques qui peuvent être enclenchées pour venir en aide aux élèves en difficultés majeures au cours de cette période d'apprentissage.

Il répertorie ainsi les ressources mobilisables dans l'école pour le soutien des élèves en vue d'atteindre les compétences nécessaires afin d'obtenir le CEID (certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire).

Depuis 2012, dans l'école, des mesures d'accompagnement des élèves ont été mises en place afin d'identifier, avec les élèves, les voies d'amélioration et d'orientation les plus adaptés aux situations individuelles. À l'Institut Saint-Joseph, les élèves, durant ces moments sont « en projet ».

### Structure du premier degré

#### *Première année commune (1C)*

Chaque élève suit une formation de 32 heures par semaine réparties en 28h de formation commune obligatoire et 4h d'activités complémentaires selon le choix pédagogique de l'Institut Saint-Joseph.

Ces 4h se déclinent comme suit : 2h d'activités Français, 1h de travaux dirigés en mathématiques et 1h d'ateliers de conversation ou d'expression en langue moderne.

Les élèves qui ne présentent pas de difficultés majeures suivent cette grille toute l'année sans aménagement particulier.

Si des difficultés surviennent, les élèves sont conviés à des séances d'accompagnement durant ces heures d'activités complémentaires.

L'école pourra leur proposer également des séances de soutien scolaire en fin de journée les lundis, mardis et jeudis. Ces séances consistent en remédiations de branche, mathématique et français principalement.

L'orientation vers l'une ou l'autre proposition relève du conseil de classe.

Se verront proposer un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) concerté et rédigé en conseil de classe avec la collaboration du centre PMS local :

- Les élèves de IC issus du 1<sup>er</sup> degré différencié
- Ceux issu de l'enseignement spécialisé de type 8,
- Les élèves présentant des troubles de l'apprentissage diagnostiqués et attestés par un bilan médical ou pluridisciplinaire fourni par les parents ou la personne investie de l'autorité
- Tout élève en difficultés pour lequel un suivi approfondi devra se faire en collaboration étroite avec les parents.

### *Deuxième année commune (2C)*

Chaque élève suit une formation de 32 heures par semaine réparties en 28h de formation commune obligatoire et 4h d'activités

Ces 4h se déclinent comme suit : 1h de travaux dirigés de mathématique et 1h d'activités de logique imposées par l'école et 2h à choisir par l'élève et ses parents entre Socio-économie et Sciences.

Si des difficultés surviennent, les élèves sont conviés à des séances d'accompagnement durant ces heures d'activités complémentaires laissées au choix et durant 2 heures supplémentaires en dehors de la grille horaire.

L'école pourra leur proposer également des séances de soutien scolaire en fin de journée les lundis, mardis et jeudis. Ces séances consistent en remédiations de branche, mathématique et français principalement.

L'orientation vers l'une ou l'autre proposition relève du conseil de classe.

Les mesures relatives au Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) décrites en 1<sup>re</sup> année sont également appliquées en 2<sup>e</sup> année commune.

### *Année supplémentaire à l'issue du premier degré (2S)*

A l'issue du premier degré et en tenant compte des aménagements particuliers pour les élèves en difficultés durant ces deux années, les élèves qui n'ont pu atteindre la maîtrise des socles de compétences à 14 ans (échec au CEID) se verront orienter vers une année supplémentaire pour y palier.

Chaque élève suit une formation de 33 heures par semaine. Dont 2 heures d'activités liées au coaching scolaire.

À ces élèves, l'Institut Saint-Joseph 4 heures de « projet » pendant lesquelles les encadrants s'efforceront de travailler :

- La connaissance de soi (en ce compris le renforcement de l'estime de soi)
- Renforcement par branche en fonction des besoins individuels
- Éducation aux choix : ouverture aux possibilités liées au désir, aux attentes mais aussi au potentiel de chacun.

Tous les élèves de 2S se voient proposer un PIA réévalué tout au long de l'année par le conseil de classe

## *Activités en lien avec l'orientation scolaire*

Le parcours de chaque élève au premier degré doit lui permettre de s'orienter à l'issue de celui-ci. En effet, un choix d'options ou de filières s'impose à l'entrée du second degré. Les activités complémentaires, notamment, doivent aider l'élève dans cette réflexion d'orientation.

L'Institut Saint-Joseph, dans le cadre de sa réflexion sur l'éducation aux choix et en collaboration étroite avec le CPMS Châtelet 2, sensibilisé activement les élèves de 2<sup>e</sup> année commune et de l'année supplémentaire à l'importance de ces choix. C'est ainsi que se déroule l'activité « *Il était un choix* » au départ du cours d'étude du milieu.

Nous aurons à cœur de permettre à l'élève de pouvoir découvrir l'ensemble des métiers et des formations accessibles, au sein ou en dehors de l'Institut Saint-Joseph, en collaboration, notamment, avec les établissements scolaires environnants et les partenaires locaux de formation de sensibilisation ou d'orientation : ateliers ponctuels, journées de visite, participation à des événements type *Worldskills*, etc.

## *Projet d'établissement*

Ce Plan d'Actions collectives ne peut s'envisager qu'en lien étroit avec le projet d'établissement de l'Institut Saint-Joseph et des valeurs qu'il entend défendre au quotidien auprès des élèves qui lui sont confiés